

ogive nucléaire, monté sur un navire de guerre soviétique, pour voir s'il était possible de distinguer entre le missile nucléaire et les ogives conventionnelles voisines. Les mesures ont été faites depuis un hélicoptère et un navire situé à proximité : le but de l'exercice consistait à prouver que des inspections indiscretes à bord ne seraient pas nécessaires pour vérifier le respect d'une éventuelle interdiction des SLCM nucléaires.

Bien que l'expérience ait réussi, il faut dire aussi qu'elle était manifestement limitée, dans la mesure où l'on n'avait pris aucune disposition pour dissimuler l'arme nucléaire et la soustraire aux moyens de détection. Les autorités américaines n'ont pas paru convaincues, alors que les Soviétiques ont prétendu qu'il suffirait de disposer d'un matériel plus perfectionné pour détecter même les armes délibérément dissimulées. En août 1989, les deux négociateurs principaux, M. Burt pour les États-Unis, et M. Yuri Nazarkin pour l'Union soviétique, ont présenté leurs positions respectives devant la Conférence du désarmement à Genève. Se faisant peut-être le porte-parole de son gouvernement, opposé à l'interdiction des SLCM nucléaires, M. Burt a exprimé une fois de plus la position de Washington, à savoir qu'il n'existait toujours aucun moyen efficace de vérifier le respect des limites imposées pour le nombre de SLCM fabriqués et stockés. M. Nazarkin, par contre, a exposé une méthode de vérification détaillée. Il a proposé d'ouvrir, dans les usines, des postes de surveillance pour vérifier la production de missiles. On pourrait aussi, grâce à un système d'étiquetage, recenser les missiles et les installations, de manière à pouvoir reconnaître les SLCM conventionnels des SLCM nucléaires, lesquels ne seraient montés que sur certaines catégories déterminées de sous-marins et de navires. Enfin, dernière précaution, les inspections à bord, qui permettraient aux parties signataires de vérifier que les limites imposées pour le nombre de SLCM nucléaires sont bel et bien respectées.

Nul doute que ce mécanisme complexe a apporté de l'eau au moulin de certains qui, telle la Marine nationale américaine en particulier, étaient déjà absolument persuadés que les méthodes de vérification étaient trop indiscretes. En arrivant à la réunion du Wyoming, les États-Unis n'envisageaient qu'une seule éventualité : un échange de renseignements non obligatoire sur les déploiements prévus de part et d'autre. Mais les Soviétiques avaient considérablement remanié leur position. Sans renoncer à vouloir limiter le nombre des SLCM, ils ont laissé entendre que l'on pourrait retirer ces missiles des négociations START et les aborder dans un accord séparé, mais connexe. M. Chevardnadze a également indiqué que les SLCM pourraient faire l'objet d'une série de négociations plus vaste sur la maîtrise des armements navals. Même si ce dernier lien était tout aussi inacceptable aux yeux de M. Bush, pour l'instant opposé à toute forme de négociation en matière de limitation des armements navals, le changement de cap des Soviétiques semblait ouvrir la voie à un compromis qui allait permettre la réussite des négociations START sans qu'il y ait accord sur les SLCM.

LES MISSILES DE CROISIÈRE AIR-SOL (ALCM)

Le mode de comptabilisation des missiles de croisière aéroportés (ALCM) constitue depuis longtemps un sujet de discorde avec lequel les négociateurs n'ont pas eu autant de succès lors du mini-sommet du Wyoming. Du point de vue des Soviétiques, tous les ALCM d'une portée supérieure à 600 km devraient être inclus dans le plafond des 6 000 ogives. Pour chaque bombardier, on comptera le nombre d'ALCM qu'il est équipé pour transporter, ce chiffre devant être confirmé par des inspections sur place.

Les États-Unis repoussent cette solution pour un certain nombre de raisons. Premièrement, le critère des 600 km engloberait probablement le *SRAM II*, un nouveau missile lancé d'avion à distance de sécurité, qui a échappé jusqu'à présent au plafond des ogives, puisqu'il est assimilé aux bombes à chute libre. (Un bombardier stratégique transportant des bombes à chute libre compte comme un vecteur et comme une ogive, indépendamment du nombre de bombes et de SRAM qu'il est capable de transporter.) Deuxièmement, arguant que les bombardiers lourds ne transporteront que rarement, sinon jamais, le nombre maximal d'ALCM qu'ils sont capables de transporter, le gouvernement américain propose plutôt d'adopter une règle de décompte nominale de dix ALCM par bombardier désigné. Toutefois, une règle ainsi normalisée n'a pas la même signification pour les deux camps. Les bombardiers soviétiques *Bear-H* et *Blackjack* ne peuvent transporter que douze ALCM chacun, tandis que le *B-52-H* et le *B-1B* peuvent en transporter vingt, voire vingt-quatre dans certains cas. Étant donné que les deux camps sont toujours d'accord pour accepter la règle fixée dans le cadre des négociations START en vertu de laquelle les bombardiers lourds transportant des bombes à chute libre compteraient comme un vecteur et comme une ogive, compte tenu des plafonds proposés, les États-Unis en particulier restent capables de déployer en réalité beaucoup plus d'ogives que l'on en compterait aux fins du plafond de 6 000 unités.

Même si le sommet du Wyoming n'a pas permis de régler la question des ALCM, le compromis semblait encore possible pour les autres questions en suspens. Contrairement à ce qui se passe pour les SLCM, la question des ALCM est simplifiée par le fait que le vecteur des ALCM est relativement facile à reconnaître; c'est là un aspect qui avait permis de faire aboutir les négociations SALT II. Le problème, toutefois, tenait davantage à la négociation d'une formule équitable qu'à la vérification en tant que telle.

VÉRIFICATION ET STABILITÉ

Lors de leur rencontre dans le Wyoming, les deux parties ont également signé un accord-cadre en matière de vérification et de stabilité. Quelques modifications mises à part, cet accord reprenait la série de propositions déposée par les États-Unis en juin 1989, au moment où les Américains avaient laissé entendre que l'on pourrait